

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

409^e année - 8 avril 2020 - n° 71

SOMMAIRE	75	92	93	94
Adjudications	—	—	—	—
Sanctions	33	54	59	60
Sociétés	36	55	—	—
Avis aux actionnaires	36	56	—	—
Avis de convocat ^o aux assemblées	—	59	—	—
Oppositions	—	—	—	—
Avis relatifs aux personnes	—	—	—	—
Annonces administratives	—	—	—	—
Communiqués	—	—	—	—
Avis divers	—	—	—	—
Comptes annuels	—	—	—	—
Information du Tribunal de commerce	—	—	—	61

AVIS IMPORTANT

Par arrêté de : 1° M. le Préfet de Paris, du 2 avril 2020, 2° M. le Préfet des Hauts-de-Seine, du 20 décembre 2019 ; 3° M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, du 31 décembre 2019 ; 4° M. le Préfet du Val-de-Marne du 2 avril 2020. Les journaux PETITES-AFFICHES — GAZETTE DU PALAIS — LE QUOTIDIEN JURIDIQUE — LA LOI ont été désignés comme pubicateurs officiels pour recevoir, en 2020, dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, toutes annonces judiciaires et légales en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que des actes de sociétés.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr

N.B. — L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

TARIF DES ANNONCES LÉGALES

Par Arrêté du 16 décembre 2019 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, pour les départements 75, 92, 93 et 94, le tarif 2020 des annonces légales est de 5,39 € hors taxe la ligne + TVA

DEPOT DES ANNONCES

Les annonces sont reçues du lundi au jeudi jusqu'à 17h00 pour publication le lendemain et le vendredi jusqu'à 17h00 pour publication le lundi. **Exceptionnellement, les parutions suivantes seront regroupées : lundi 13 et mardi 14 avril - vendredi 1^{er} et lundi 4 mai - vendredi 8 et lundi 11 mai - jeudi 21 et vendredi 22 mai.**

PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS - PARIS -

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

440089 - La Loi

Par acte authentique en date du 06/03/2020 reçu par Me Antoine DURAND, notaire de la société d'exercice libérale à responsabilité limitée « ANTOINE DURAND, ARMELLE DURAND-GUILLET, notaires associés », titulaire d'un office notarial à PARIS, 58, rue du Faubourg Poissonnière, il a été constitué la société civile suivante :

Dénomination :

SCI YONAS

Capital social : 100 €

Siège social : 65 avenue Gambetta 75020 PARIS

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 ans

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : M. Yoni NAHUM, 35 rue de Maubeuge 75009 PARIS et M. Jonas BOUCHER, 143 bis rue Ordener 75018 PARIS.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

440050 - La Loi

Suivant acte SSP du 23/11/2019, il a été constitué une Société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

P75

Siège Social : 58 Rue des Belles Feuilles - 75016 PARIS

Capital social : 5.000 €

Objet : Conseil en communication, stratégie média, achat média digital, développement marketing internet ; négoce par tous moyens de tous produits (mode, high tech, déco...).

Durée : 99 années

Gérant : Mme Julia LOPEZ demeurant 58 Rue des Belles Feuilles - 75016 PARIS.

La société sera immatriculée au RCS de Paris.

440036 - Petites-Affiches

OPEN SEA

Société civile immobilière au capital de 2 000 euros

Siège social :

118-130 avenue Jean Jaurès 75169 PARIS CEDEX 19

AVIS RECTIFICATIF A L'AVIS DE CONSTITUTION N° 438441 PARU LE 23/03/2020 dans les PETITES AFFICHES

Il fallait lire : Gérance : M. Julien PLATEL, demeurant 23 rue Pablo Picasso 76770 LE HOULME et M. Benjamin VINCENT, demeurant 34 rue de l'Émeraude 14540 BOURGUEBUS

Pour avis, La Gérance

440047 - Petites-Affiches

Aux termes corsica sole en date du 5 février 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination :

DRIVECO INVEST

Capital social : 1.000 €

Siège Social : 10 place de Catalogne 75014 PARIS

Objet : La Société a pour objet l'ingénierie et le conseil de projets intéressant le génie électrique, mécanique, industriel dans les énergies renouvelables.

Durée : 99 années

Président : DRIVECO, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 242.257 €, Village 20251 Pancheraccia, 818 943 938 R.C.S. Bastia, représentée par M. ANTONIOTTI Paul

Commissaire aux comptes : SAS Fiduciaire Conseils Associés 119 Rue du Président Wilson 92300 Levallois-Perret 428 711 345 R.C.S. Nanterre

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Paris.

Le président.

439999 - La Loi

Rectification à l'annonce n° 437002 parue dans La Loi du 12/03/2020 concernant la Société **LANSKI SAIDI, il y a lieu de lire** que la dénomination est SAS LANSKI SAIDI.

440044 - La Loi

Suivant acte SSP du 03/04/2020, il a été constitué une Société par actions simplifiée :

Dénomination :

THE COURT

Capital social : 5000 €

Siège social : chez Virginie LAMPERT-Boîte aux lettres 38-Virlosa-22, rue Saint Sauveur-75002 PARIS

Objet social : la création, le développement, l'exploitation de sites Internet, applications mobiles, logiciels et de tous produits et services de télécommunication.

Durée : 99 ans

M. Arthur MARIE demeurant chez Virginie Lampert Boîte aux lettres 38-Virlosa-22, rue Saint Sauveur- 75002 PARIS est nommé **Président** pour une durée indéterminée.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Chaque action donne le droit à la représentation dans les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS

439969 - La Loi

Par acte SSP du 12.03.2020 il a été constitué une Société par actions simplifiée dénommée

BLUMIAR

Siège social : 10 rue de la Dhuis 75020 PARIS.

Objet : la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites affiches

annonces-pa@lextentso.fr

Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense

Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com



Gazette du Palais

Accueil client

annonces-gp@lextentso.fr

12, place Dauphine - 75001 Paris

Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le Quotidien Juridique

annonces-qj@lextentso.fr

Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense

Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com



annonces-jll@lextentso.fr

Grande Arche de La Défense

1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense

Tél. : 01 42 34 52 34

440007 - Le Quotidien Juridique

La Française AM
Finance Services

Société par actions simplifiée
au capital de 800.000 €
Siège social :
128 Boulevard Raspail
75006 PARIS
326 817 467 R.C.S. Paris

Suivant PV en date du 18/03/2020, le conseil de surveillance a pris acte de la démission de M. Pierre LASSERRE en qualité de membre du conseil de surveillance à compter du 19/02/2020. Mention en sera faite au RCS de Paris.

PROJETS DE FUSIONS
OU SCISSIONS

440102 - Petites-Affiches

Rectificatif à l'annonce n° 431191 parue le 21 février 2020 dans Petites Affiches relatif à la fusion entre la société **FundQuest Europe Opportunités** et la société **BNP Paribas Multigestion ISR Actions Euro** :

Mention rectificative : Nous vous informons d'une erreur matérielle sur la date de la valeur liquidative de fusion par absorption du compartiment **FundQuest Europe Opportunités** de la SICAV **FUNDQUEST** par le compartiment **BNP Paribas Multigestion ISR Actions Euro** du FCP **BNP PARIBAS MULTIGESTION**.

La date de la valeur liquidative de fusion sera le 17 avril 2020 au lieu du 20 avril 2020. La date de fusion au 21 avril 2020 demeure inchangée.

LIQUIDATIONS
CLÔTURE DES OPÉRATIONS

440070 - La Loi

ITNOVAE

Société par actions simplifiée
à associé unique
et capital variable
Capital variable
de 1 000 Euros (minimum)
Siège social :
231, Rue Saint-Honoré
75001 PARIS
819 288 200 RCS PARIS

Aux termes du PV du 29 février 2020 à 9h00, L'AGE a décidé de dissoudre la société, à compter du 29 février 2020, de fixer l'adresse de liquidation pour la correspondance au 231, Rue Saint-Honoré 75001 PARIS et de désigner en qualité de liquidateur : M. Abdelkader ACHI, 2 Rue de la Muette 78360 MONTESSON.

Aux termes du PV du 29 février 2020 à 18h00, L'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 29 février 2020. Mention au RCS de PARIS.

440090 - La Loi

HEMPTON TECHNOLOGY

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000 €
Siège social :
20 rue de la Condamine
75017 PARIS
817 397 714 R.C.S. Paris

Aux termes de l'AGO du 27 mars 2020, l'assemblée a approuvé les comptes de liquidation, déchargé et donné quitus au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation le 27 mars 2020. La société sera radiée au RCS de PARIS

AVIS AUX ACTIONNAIRES
OBLIGATAIRES OU SOCIÉTAIRES

440065 - Le Quotidien Juridique

SOCIÉTÉ FONCIÈRE
LYONNAISE

Société anonyme
au capital de 93 057 948 euros
Siège social :
42 rue Washington
75008 PARIS
552 040 982 RCS PARIS

Droits de vote

Conformément aux dispositions des articles L.233-8 et R.233-2 du Code de Commerce, la Société Foncière Lyonnaise informe ses actionnaires qu'au 3 avril 2020, date de l'Assemblée Générale Mixte, le capital se composait de 46 528 974 actions représentant un nombre total de droits de vote théoriques de 46 528 974 et un nombre total de droits de vote exerçables de 46 350 396.

CONVOCACTIONS
AUX ASSEMBLÉES

439699 - Petites-Affiches

CREDIT INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Société anonyme
au capital de 608 439 888 euros
Siège social :
6, avenue de Provence
75009 Paris
542.016.381 RCS Paris

**Avis de convocation
des porteurs de titres participatifs
Emission de € 137.205.000 mai 1985
Code FR0000047805**

Mesdames, Messieurs les propriétaires de titres participatifs émis par le „Crédit Industriel et Commercial, ci-après CIC, en mai 1985 sont convoqués en assemblée générale le **Judi 30 avril 2020 à 15 heures**, au 4, rue Gaillon, 75002 Paris à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AVERTISSEMENT : dans le contexte du COVID 19, le président du conseil d'administration, a décidé de tenir l'assemblée générale hors la présence physique des porteurs de titres participatifs.

Nous vous rappelons que vous pouvez exprimer votre vote sans être physiquement présents, en amont de l'assemblée générale, par correspondance ou par procuration donnée à une personne de votre choix ou à la société, sans indication de mandataire.

En raison de circonstances extérieures à la société rendant impossible la reprographie et la communication du livret de convocation, traditionnellement annexé au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, l'ensemble des documents relatifs à l'assemblée générale est tenu à la disposition des propriétaires sur le site Internet de la société, accessible par le lien ci-après : <https://www.cic.fr/fr/institutionnel/actionnaires-et-investisseurs/information-reglementee.html> puis en sélectionnant rapports financiers annuels 2020.

ORDRE DU JOUR

– Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

– Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé et les éléments servant de base à la détermination de la rémunération des titres participatifs ;

– Pouvoirs pour les formalités.

Première résolution

Rapport du conseil d'administration et rapport des commissaires aux comptes

L'assemblée générale des porteurs de titres participatifs, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, déclare avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la situation et l'activité du Crédit Industriel et Commercial au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé, et du rapport des commissaires aux comptes sur les éléments définitifs servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs au titre de l'exercice clos le 31.12.2019. La date de mise en paiement du coupon des titres participatifs est fixée au 28 mai 2020.

Deuxième résolution

Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités requises

L'assemblée générale des porteurs de titres participatifs donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités

légalles ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Rappel des conditions de participation à l'assemblée générale des propriétaires de titres participatifs

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 autorisant la tenue de l'assemblée hors la présence de ses propriétaires ou des autres personnes ayant le droit d'y assister, aucune carte d'admission ne pourra être adressée aux propriétaires qui en feraient la demande .

Pour être admis à cette assemblée ou s'y faire représenter,

– Les titulaires de titres participatifs nominatifs devront être inscrits sur les comptes tenus par la société deux jours au moins avant la date de la réunion ;

– Les propriétaires de titres participatifs au porteur devront justifier dans le même délai de leur identité et de la propriété de leurs titres, laquelle résultera de la présentation, auprès de CIC - Service Assemblées- 6 Avenue de Provence-75452 Paris Cedex 09, et également par voie électronique à l'adresse suivante serviceproxy@cic.fr ou auprès d'un établissement ayant participé au placement des titres, d'un certificat délivré par leur banquier, intermédiaire agréé ou société d'investissement, habilité, attestant de l'inscription en compte des titres.

439423 - Petites-Affiches

MERCIALYS

Société anonyme au capital 92 049 169 €
Siège social : 16-18, rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS
424 064 707 RCS Paris

Dans le contexte évolutif de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et dans le respect des consignes du Gouvernement français et des autorités de santé visant à lutter contre sa propagation (*Article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements*), conformément à l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des Assemblées en raison de cette épidémie, l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la société Mercialis se tiendra exceptionnellement à huis clos, sans la présence physique des actionnaires ou de leurs représentants.

Dans ces conditions, il est demandé aux actionnaires de ne pas se déplacer et de participer à l'Assemblée en votant à distance les résolutions ou en donnant pouvoir au Président.

Il est rappelé que des questions écrites peuvent être adressées au Conseil d'administration dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La société Mercialis invite ses actionnaires à consulter régulièrement son site www.mercialis.fr à la rubrique *Investisseurs/Actionnaires/Assemblées générales/Assemblée générale du 23 avril 2020* où toute information complémentaire sur cette Assemblée sera mise à leur disposition.

Avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Les actionnaires de la société Mercialis sont informés que l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire se tiendra à huis clos le jeudi 23 avril 2020 à 10 heures (heure de Paris), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

– Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (1^{re} résolution) ;

– Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (2^e résolution) ;

– Affectation du résultat de l'exercice – Fixation du dividende (3^e résolution) ;

– Approbation des informations mentionnées à l'article L.225-37-3, I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuée au titre du même exercice (4^e résolution) ;

– Approbation des rémunérations versées au cours de l'exercice 2019 ou attribuées au titre du même exercice au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et à la Directrice générale déléguée (5^e à 7^e résolutions) ;

– Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et de la Directrice générale déléguée (8^e à 10^e résolutions) ;

– Approbation de la politique de rémunération des administrateurs (11^e résolution) ;

– Convention réglementée : approbation de l'avenant n° 3 à l'acte modificatif de la Convention d'avances en compte courant conclu avec Casino Finance (12^e résolution) ;

– Vacance d'un poste d'administrateur suite au non-renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Ingrid Nappi (13^e résolution) ;

– Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jacques Dumas et de M. Michel Savart (14^e et 15^e résolutions) ;

– Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions (16^e résolution).

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

– Modification statutaire relative à l'identification de l'actionariat et aux déclarations de franchissement de seuil (17^e résolution) ;

- Modification statutaire relative aux modalités de délibérations du Conseil d'administration (18^e résolution) ;
- Modification statutaire relative à la rémunération des administrateurs (19^e résolution) ;
- Modification statutaire relative aux modalités de calcul de la majorité dans les Assemblées générales (20^e résolution) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (21^e résolution).

A. Questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles il sera répondu au cours de l'Assemblée.

Les questions, accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, doivent être envoyées au plus tard le samedi 18 avril 2020, soit par lettre recommandée avec avis de réception, à l'attention du Président du Conseil d'administration, à Mercialisys au 16-18, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris, soit par email à finance@mercialisys.com. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au Covid-19, nous vous recommandons de favoriser l'envoi de vos questions écrites par email.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

B. Formalités pour participer à l'Assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à l'Assemblée en demandant une carte d'admission, voter à distance, ou s'y faire représenter en donnant pouvoir soit au Président de l'Assemblée soit à toute personne dénommée, physique ou morale, actionnaire ou non.

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et conformément aux dispositions législatives et réglementaires, l'Assemblée générale se tiendra exceptionnellement à huis clos, sans la présence physique des actionnaires ou de leurs représentants. Par conséquent, il ne sera pas possible aux actionnaires d'assister physiquement à l'Assemblée générale ou de donner pouvoir à un tiers.

Il est donc demandé aux actionnaires de voter à distance les résolutions ou de donner pouvoir au Président.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, seront seuls admis à participer à l'Assemblée les actionnaires qui auront, au préalable, procédé à l'inscription en compte de leurs titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils résident à l'étranger, au plus tard le mardi 21 avril 2020 à zéro heure (heure de Paris). L'inscription en compte de titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'établissement teneur de compte, le cas échéant par voie électronique, document à annexer au formulaire de vote par correspondance ou par procuration établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son droit de vote peut, à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si l'opération se dénoue avant le mardi 21 avril 2020 à zéro heure (heure de Paris), la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas le vote à distance des résolutions ou le pouvoir au Président. A cette fin, l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisé après le mardi 21 avril 2020 à zéro heure (heure de Paris), quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié par l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier ou pris en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Il ne sera pas tenu compte des formulaires de vote par correspondance ou par procuration reçus par la Société ou par BNP Paribas Securities Services après le lundi 20 avril 2020.

C. Procédures à suivre pour participer à l'Assemblée générale

Par Internet

L'actionnaire peut formuler son choix par Internet sur la plateforme sécurisée Votaccess.

Pour l'actionnaire **au nominatif pur** : il doit se connecter à <https://planetshares.bnpparibas.com> en utilisant les identifiants et le mot de passe qui lui permettent déjà de consulter son compte nominatif.

Pour l'actionnaire **au nominatif administré** : il doit se munir du formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint à la brochure de convocation sur lequel figure ses identifiants, en haut à droite, et se connecter à <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Sur la page du site Planetshares, en cliquant sur « **Participer au vote** », l'actionnaire accèdera à la plateforme Votaccess.

Une assistance téléphonique est mise à disposition : 01 40 14 31 00 (*appel non-surtaxé*), du lundi au vendredi de 8h45 à 18h00.

Pour l'actionnaire **au porteur** : l'accès à la plateforme Votaccess est possible à partir du site Internet de l'établissement teneur de compte adhérent en utilisant les codes d'accès qui permettent déjà à l'actionnaire de consulter son compte. L'actionnaire intéressé par ce service est invité à se rapprocher de son établissement teneur de compte afin de savoir si celui-ci propose ce service et, le cas échéant, si l'accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

L'accès à Votaccess est ouvert à compter du présent avis jusqu'au 22 avril 2020 - 15 heures (heure de Paris)

Par formulaire papier

Pour l'actionnaire **au nominatif pur ou administré** : il peut formuler son choix en noircissant la case appropriée sur le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint à la brochure de convocation. Le formulaire complété et signé devra parvenir à BNP Paribas Securities Services à l'aide de l'enveloppe-réponse, au plus tard le lundi 20 avril 2020.

Pour l'actionnaire **au porteur** : il peut se procurer, à compter de la date de convocation de l'Assemblée, le formulaire de vote par correspondance ou par procuration :

- soit auprès de son établissement teneur de compte ;
- soit sur le site de la Société www.mercialisys.fr, rubrique *Investisseurs/Actionnaires/Assemblées générales/Assemblée générale du 23 avril 2020* ;
- soit par lettre recommandée avec avis de réception, reçue au plus tard, six jours avant la date de réunion de l'Assemblée générale adressée au « Service Assemblées » de BNP Paribas Securities Services.

Le formulaire complété et signé, accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'établissement teneur de compte, devront parvenir, au plus tard le lundi 20 avril 2020, à BNP Paribas Securities Services - CTO - Service Assemblées - Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Pour tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration sans indication particulière, il sera émis, par le Président de l'Assemblée, un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions agréés par le Conseil d'administration.

D. Tenue de l'Assemblée générale : Diffusion on-line

Jeudi 23 avril 2020 à 10 heures (heure de Paris), la présentation de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, par M. Eric Le Gentil, Président du Conseil d'administration, M. Vincent Ravat, Directeur général et Mme Elizabeth Blaise, Directrice générale déléguée, sera retransmise par le biais d'une conférence téléphonique et d'une diffusion sur Internet, dont les détails figurent sur le site de la Société www.mercialisys.fr, rubrique « *Investisseurs/Actionnaires/Assemblées générales/Assemblée générale du 23 avril 2020* ».

Elle sera suivie du résultat des votes sur les résolutions soumises au vote de l'assemblée, sur la base des votes par correspondance et des pouvoirs au Président reçus par BNP Paribas Securities Services, soit via le formulaire papier dont la date limite de réception est le lundi 20 avril 2020, soit via la plateforme Votaccess jusqu'au mercredi 22 avril 2020 - 15 heures (heure de Paris).

Les voix des actionnaires non présents ayant demandé une carte d'admission qui n'auraient pas opté pour la recommandation mentionnée au point B. ci-dessus seront comptabilisées comme des votes « contre » vis-à-vis des résolutions proposées à l'Assemblée générale afin d'éviter toute contestation possible de leur part.

E. Droit de communication des actionnaires

En application de l'article R.225-73-1 du Code de commerce, l'ensemble des informations et documents relatifs à l'Assemblée générale peuvent être consultés sur le site Internet de la Société www.mercialisys.fr, rubrique *Investisseurs/Actionnaires/Assemblées générales/Assemblée générale du 23 avril 2020*.

Le Conseil d'administration

439936 - Petites-Affiches

GETLINK SE

Société européenne au capital de 220 000 011,27 Euros
Siège social : 3 rue La Boétie - 75008 Paris
483 385 142 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Avertissement

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prise dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 n° 2020-290 du 23 mars 2020, l'Assemblée générale mixte de Getlink du 30 avril 2020, convoquée au 3 Rue La Boétie, 75008 Paris, se tiendra sur décision du Conseil d'administration, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Au vu du contexte évolutif actuel lié à la pandémie de Coronavirus (Covid-19), de l'arrêté du 14 mars 2020 (complété par l'arrêté du 16 mars 2020) portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du Covid-19 (interdisant notamment certains rassemblements), de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face au Covid-19, de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées générales et conseils d'administration en raison du Covid-19 et des communiqués de presse de l'Autorité des marchés financiers (AMF) des 6 mars et 27 mars 2020 relatif aux assemblées générales de sociétés cotées dans le contexte du Covid-19, les actionnaires devront utiliser les moyens mis à leur disposition par la Société pour participer préalablement à distance, sans être présent physiquement, à cette assemblée générale.

Les actionnaires sont invités dès à présent à exercer leurs droits d'actionnaire par voie postale ou électronique, et poser leurs questions écrites, selon les modalités indiquées dans le présent avis de convocation.

Il est recommandé de recourir à une transmission des instructions de vote ou de procuration par internet compte-tenu de la réduction des services postaux.

Les modalités d'organisation de l'assemblée générale étant susceptibles d'évoluer en fonction des impératifs sanitaires, législatifs et réglementaires, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'assemblée générale du site Internet de la Société (<https://www.getlinkgroup.com>).

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société Getlink SE sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale mixte le **jeudi 30 avril 2020 à 10h00** au 3 Rue La Boétie, 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

ORDRE DU JOUR

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du conseil d'administration incluant le Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et la Déclaration de Performance extra-financière ;
- Rapports du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Autorisation consentie au conseil d'administration pour 18 mois, en vue de permettre à la Société de racheter et d'intervenir sur ses propres actions ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Giancarlo Guenzi, administrateur, en remplacement de Monsieur Giovanni Castellucci, démissionnaire ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Peter Levene en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat de Madame Colette Lewiner en qualité d'administrateur ;